

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 30 avril 2004
(convocation du 19 avril 2004)

Aujourd'hui Vendredi Trente Avril Deux Mil Quatre à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. BRON Jean-Charles, M. CANIVENC René, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. DAVID Alain, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, M. FELTESSE Vincent, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HOUDEBERT Henri, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISSON Serge, M. MARTIN Hugues, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. ROUSSET Alain, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, M. CASTEL Lucien, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, Mme CHARBIT-BONNATERRE Myriam, M. CHAUSSET Gérard, M. CHAZEAU Jean, Mme COLLET-LEJUIF Sylvie, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, Mme CURVALE Laure, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, Mme DUMONT Dominique, M. DUTIL Silvere, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, M. GRANET Michel, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, M. LABARDIN Michel, Mme LACUEY Conchita, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIER Pierre, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. POIGNONEC Michel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. REDON Michel, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. BENOIT à M. MOULINIER (à compter de 10 h 10)
M. BOBET Patrick à M. MANSENCAL Alain
M. BRANA Pierre à Mlle COUTANCEAU Emilie
M. BROQUA Michel à M. GUICHARD Max
M. DUCHENE Michel à M. DUCASSOU Dominique
Mme FAYET Véronique à Mme TOUTON Elisabeth
M. PUJOL Patrick à M. POIGNONEC Michel
M. VALADE Jacques à Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia
M. BAUDRY Claude à Mme CHARBIT-BONNATERRE Myriam
M. BELIN Bernard à M. TAVART Jean-Michel
M. BOCCHIO Claude à M. MARTIN Hugues
M. BREILLAT Jacques à M. REBIERE André
Mme CASTANET Anne à Mme DESSERTINE Laurence
M. CASTEX Régis à M. CAZABONNE Alain
M. DOUGADOS Daniel à Mme DE FRANCOIS Béatrice

Mme FAORO Michèle à M. MONCASSIN Alain
M. FAVROUL à M. SOUBIRAN Claude (jusqu'à 10 h 15)
M. FAYET Guy à M. FLORIAN Nicolas
M. FERILLOT Michel à M. ANZIANI Alain
M. GELLE Thierry à M. REBIERE André (jusqu'à 10 h 00)
M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel
M. GUICHOUX Jacques à M. GUILLEMOTEAU Patrick
M. HERITIE Michel à M. HOUDEBERT Henri
M. JOUVE Serge à Mme DUMONT Dominique
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
M. MANGON Jacques à Mme CAZALET Anne-Marie
Mme MOULIN-BOUDARD Martine à M. BRON Jean-Charles
Mme PALVADEAU Chrystèle à Mme PUJO Colette
M. ROUSSET à Mme CARTRON Françoise (jusqu'à 10 h 15)
Mme WALRYCK Anne à M. MERCHERZ Jean

LA SEANCE EST OUVERTE

**LORMONT - Aménagement de l'avenue de la Libération au droit de la station tramway "Les Gravières" - Lancement de la procédure préalable à la D.U.P. -
Approbation - Autorisation - Dispense**

Monsieur TOUZEAU présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Notre établissement envisage dans le cadre des travaux concomitants de ceux du tramway, l'aménagement d'une partie de l'avenue de la Libération au droit de la station tramway « Les Gravières ».

Les travaux projetés se situent à l'angle formé par la rue des Gravières et l'avenue de la Libération, classée itinéraire intercommunal dans le réseau hiérarchisé de voirie, et empruntée par la ligne A du tramway.

L'objectif de l'opération consiste en une harmonisation des aménagements réalisés sur cette avenue entre la rue des Gravières et la rue des Garosses, afin d'améliorer la sécurité des piétons par la mise en œuvre de trottoirs suffisamment dimensionnés, à proximité des stations du tramway.

Le projet d'aménagement consiste également à rétablir l'éclairage public, nécessaire au confort et à la sécurité des usagers et des riverains.

Sa mise en œuvre nécessite l'élargissement de l'emprise publique existante conformément aux réservations qui sont inscrites au Plan d'Occupation des Sols de la Communauté Urbaine de Bordeaux, sous le numéro P 374, désignant l'élargissement de l'avenue de la Libération de 22 à 27 m d'emprise, entre la rue des Gravières et la rue des Garosses.

Les acquisitions foncières ne pouvant être effectuées par voie amiable, le lancement de la procédure préalable à la Déclaration d'Utilité Publique est donc nécessaire.

Le projet se développe sur un linéaire de 120 mètres environ.

L'emprise publique varie de 23 à 24 mètres.

Au droit de la station tramway, les caractéristiques géométriques du projet se composent de :

- un espace vert de 1,40 m de large (côté est)
- un cheminement piétons de 3 m de large
- une chaussée de 3 m

- la station tramway de 11,10 m
- une chaussée de 3 m
- un cheminement piétons de 3 m de large (côté Résidence des Verts Coteaux)

L'opération envisagée se traduit également par la restructuration partielle du parc de stationnement privé de la résidence « Les Verts Coteaux » rendu nécessaire par le déplacement de la limite de propriété.

La dépense totale prévisible pour la réalisation de ces aménagements est estimée sommairement à :

154 000 € T.T.C. $\pm$ 25 % (valeur novembre 2003)
(acquisitions foncières, travaux de voirie et mesures compensatoires)

Nous vous demandons, en conséquence, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir :

- ◆ approuver le projet tel qu'il est défini ci-dessus
- ◆ autoriser Monsieur le Président
 - à requérir de Monsieur le Préfet, la Déclaration d'Utilité Publique
 - à accomplir toutes les formalités entraînées par cette opération
 - à acquérir les immeubles nécessaires, soit à l'amiable sur la base de l'estimation du Service des Domaines, soit par voie d'expropriation
 - à faire éventuellement assurer la défense des intérêts de la Communauté Urbaine de Bordeaux devant toute juridiction compétente
 - à signer les actes et tous les autres documents à intervenir.
- ◆ Dispenser Monsieur le Président, dans l'éventualité où se révéleraient des inscriptions hypothécaires au moment de la publicité foncière, de faire accomplir les formalités de purge se rapportant aux biens immobiliers dont le prix d'acquisition n'excède pas 7 622,45 euros pour l'ensemble des immeubles acquis, conformément aux dispositions du décret 87-738 du 03 septembre 1987.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 30 avril 2004,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

M. ALAIN DAVID

**REÇU EN
PRÉFECTURE LE
17 MAI 2004**

